

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mars 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—ERREUR DANS LE HANSARD AU
SUJET DU NOM DU PRÉSIDENT DE L'UGANDA

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi le compte rendu d'hier à la page 2343, j'ai posé la question suivante:

M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre pourquoi son envoyé personnel, M. Head, visite actuellement divers pays du Commonwealth?

Le premier ministre (M. Trudeau) m'a donné une explication. Et voici ce qui vient ensuite:

Monsieur l'Orateur, quel message particulier doit-il transmettre à l'infâme général M'boto, chef de l'Uganda? Quel message doit-il lui transmettre?

Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, le général M'boto n'est plus président de l'Uganda.

Comme les députés s'en souviendront, ils étaient hier après-midi d'humeur très enjouée et plutôt bruyants. J'aime qu'il en soit ainsi. Il en résulte que mes propos ont été noyés par le bruit et n'ont pas été enregistrés. Le premier ministre a cru comprendre que je parlais de quelqu'un dont je n'ai pas soufflé mot. Je parlais d'Amin et il croyait qu'il s'agissait du général M'boto. Il a donné la réponse susmentionnée. Sa réponse était exacte, bien entendu, car M'boto était naguère président du Congo. En somme, c'était un quiproquo. Afin de rétablir les faits, j'ai parlé d'Amin, mais, je le répète, la Chambre manifestait une joie de vivre fort agréable; même si cela nuit parfois aux communications, c'est quand même plaisant.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au sujet de la même question, monsieur l'Orateur, la situation est encore peut-être plus compliquée que ne le croit le très honorable représentant, car dans ma réponse, et je n'ai pas vu les brouillons, je n'ai pas dit le président M'boto, mais le président Obote qui était effectivement président de l'Uganda lors de la dernière conférence du Commonwealth, de sorte que les choses sont encore plus compliquées.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre d'avoir éclairci toute l'affaire. Nous nous souvenons que même Homère sommeillait quelquefois, de sorte que le premier ministre et moi sommes tous deux dans cette catégorie.

M. OBERLE—LA RÉPONSE À LA QUESTION N° 984
INSCRITE AU «FEUILLETON»

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je voudrais que Votre Honneur me renseigne sur le bien-fondé de ma question. J'aimerais que la Chambre confirme qu'à titre de représentant de ma circonscription et des gens qui

m'ont fait confiance, j'ai le droit de poser des questions au gouvernement. Je voudrais qu'on m'assure que les réponses que j'en obtiendrai seront concrètes et me permettront de m'en inspirer pour agir à l'avenir.

J'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 984 qui porte sur l'Institut indien interaméricain. Il s'agissait de trois questions très simples. La première se lit ainsi:

Le gouvernement a-t-il été invité à se joindre à l'Institut indien interaméricain et, dans l'affirmative, a) par qui, b) à quelle date?

Voici la teneur de la troisième:

Des fonctionnaires du gouvernement du Canada, de ses organismes ou des sociétés d'État ont-ils jamais assisté à des réunions ou à des séances d'étude patronnées par cet Institut depuis six ans, et dans l'affirmative, a) qui étaient-ils, b) quand ces conférences ont-elles eu lieu...

Les réponses que j'ai reçues à ces questions ne respectent pas tout à fait les faits. Je me trouve savoir qu'en plus d'une occasion, l'Institut interaméricain a essayé d'obtenir du Canada qu'il se joigne à ses rangs. Plusieurs de ces occasions sont même antérieures à la date mentionnée dans la réponse. Je me trouve aussi savoir que plusieurs délégations ont assisté à ces réunions, et ce sous les auspices du gouvernement canadien.

Ces faits, monsieur l'Orateur, figurent dans un document secret ou confidentiel qui, manifestement, ne doit plus l'être puisque je l'ai reçu ce matin. Dans ce document, un porte-parole du gouvernement laisse entendre que la réponse à la première question est inexacte. Un autre paragraphe expose les raisons pour lesquelles le gouvernement trouve gênant l'Institut indien interaméricain. Je cite l'extrait suivant du document:

• (1410)

Des chefs indiens pourraient être tentés parfois de se servir de l'Institut indien international comme d'une tribune où ils pourraient exprimer leurs griefs contre le gouvernement fédéral.

Un autre paragraphe du document se lit ainsi:

La composition de l'Institut international devra être établie avec soin, étant donné qu'elle pourrait être cause de friction entre les autochtones du fait qu'il serait peu souhaitable et, à toutes fins utiles, presque impossible d'en exclure des représentants des Métis et d'autres groupes indiens non reconnus.

Voilà pourquoi les réponses à mes questions sont inexactes. Nous sommes encore une fois en présence d'une fuite du cabinet. Je voudrais donc, avec l'appui du député de Churchill (M. Taylor), proposer la motion suivante:

Que la question de l'Institut indien international soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections ou au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. l'Orateur: De temps à autre, les députés se plaignent à la Chambre et à la présidence du contenu des réponses données à leurs questions. Même s'il est de tradition que ces griefs peuvent servir de sujet de débat, ils ne peuvent servir de fondement à une question de privilège. Je me réfère ici au commentaire 113 de la 4^e édition de Beauchesne, que voici: